

7 Types d'ordre

Type d'ordre	I	II
Souscripteurs	• Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; • Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; • Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; • Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.	• Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; • Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; • Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.
Montant de l'offre	750 000 000 MAD	350 000 000 MAD
En % du montant global de l'Opération	68,2%	31,8%
Nombre d'actions	3 750 000	1 750 000
Prix de souscription	200 MAD par action	200 MAD par action
Minimum de souscription par investisseur	15 000 actions, soit 3 000 000 MAD	Aucun minimum
Plafond des souscriptions par investisseur	• Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 550 000 actions, soit 110 000 000 MAD ; • Pour les OPCVM, le minimum entre : - 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 550 000 actions, soit 110 000 000 MAD et ; - 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 29 novembre 2024.	• Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 550 000 actions, soit 110 000 000 MAD ; • Pour les OPCVM, le minimum entre : - 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 550 000 actions, soit 110 000 000 MAD et ; - 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 29 novembre 2024.
Placement	• Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM : Chef de file et Co-chefs de file du syndicat de placement ; • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Tous les membres du syndicat de placement ; • Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.	• Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM : Chef de file et Co-chefs de file du syndicat de placement ; • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Tous les membres du syndicat de placement ; • Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.
Couverture des souscriptions	• Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : - un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 11 décembre 2024.	• Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : - un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 11 décembre 2024.
Modalités d'allocation	• Allocation au prorata des demandes	• 1^{re} allocation : par itération à hauteur de 300 actions par souscripteur ; • 2^{de} allocation : allocation du reliquat au prorata de l'excédent des demandes au-delà des 300 actions.
Règles de transvasement	• Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre II.	• Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I.

8 Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller Financier et Coordinateur Global	CFG Finance	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Co-Conseiller Financier	Attijari Finances Corp.	163, avenue Hassan II, Casablanca
Chef de File du Syndicat de Placement	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Co-Chefs de file du syndicat de placement	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II, Casablanca
	CDG Capital Bourse	7, Bd Kennedy, Anfa Sup, Casablanca
	BMCE Capital Bourse	140, avenue Hassan II, 7 ^{ème} étage, Casablanca
	Al Barid Bank	798, bd Ghandi - Angle Boulevard Ghandi Et Boulevard Brahim Roudani à Casablanca
Membres du syndicat de placement	Alma Finance Groupe	92, boulevard d'Anfa, Casablanca
	Artbourse	7, bd. Abdelkrim Al Khatabi, Casablanca
	Atlas Capital Bourse	88, rue Benbrahim El Marrakchi, quartier Hippodrome, Casablanca
	Attijariwafa Bank	2, bd. Moulay Youssef, Casablanca
	Banque Centrale Populaire	101, bd. Zerktouni, Casablanca
	Bank Of Africa	140, avenue Hassan II, Casablanca
	BMCI	26, place des Nations Unies, Casablanca
	BMCI Bourse	Bd. Bir Anzarane, imm. Romandie I, Casablanca
	Capital Trust Securities	50, bd. Rachidi, Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alouyine, Rabat
	Crédit du Maroc	201, bd. d'Anfa, Casablanca
	CDM Capital Bourse	201, bd. d'Anfa, Casablanca
	CIH Bank	187, avenue Hassan II, Casablanca
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29, rue Bab El Mansour, Casablanca
	M.S.I.N	Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca
Organisme assurant le service financier des titres	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Organisme centralisateur de l'opération	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse (côté vendeur)	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca



ENSEMBLE,
OUVRONS LE CHAMP DE NOUVEAUX POSSIBLES

CMGP Group vous ouvre son capital
Souscription du 2 au 6 décembre 2024

PRIX DE L'ACTION 200 DH



Conseiller Financier et Coordinateur Global : CFG Finance • Co-Conseiller Financier : Attijari Finances Corp. • Chef de File du Syndicat de Placement : CFG Marchés • Co-Chefs de File du Syndicat de Placement : Attijari Intermédiation • CDG Capital Bourse • BMCE Capital Bourse • Membres du Syndicat de Placement : Al Barid Bank • Alma Finance Groupe • Artbourse • Atlas Capital Bourse • Attijariwafa bank • Banque Centrale Populaire • Bank Of Africa • BMCI • BMCI Bourse • Capital Trust Securities • CFG Bank • Crédit Agricole du Maroc • Crédit du Maroc • CDM Capital Bourse • CIH Bank • ICF Al Wassit • M.S.I.N • Red Med Securities • Société Générale • Sogécapital Bourse • Upline Securities • Valoris Securities



1 Présentation de CMGP Group

CMGP Group est un des principaux acteurs de l'irrigation, de l'agrofourmiture, des solutions solaires et de l'infrastructure de l'eau au Maroc et en Afrique de l'Ouest.

Bénéficiant d'une connaissance solide des marchés dans lesquels il opère et d'une très bonne maîtrise de la chaîne d'approvisionnement, CMGP Group propose une vaste gamme de produits et de services couvrant l'ensemble des besoins de ses clients. Cette offre repose principalement sur l'expertise de ses équipes, des partenariats stratégiques avec des fournisseurs internationaux de renom ainsi qu'un vaste réseau de distribution couvrant le Maroc et l'Afrique de l'Ouest.

CMGP Group compte parmi ses clients des agriculteurs, des revendeurs, des sociétés publiques, des sociétés de service aux collectivités ainsi que des entreprises privées du secteur du BTP et de l'infrastructure de l'eau.

CMGP Group compte **+1 000 collaborateurs** et dispose d'une infrastructure industrielle et commerciale de premier plan composée de 6 unités industrielles, 11 agences commerciales régionales couvrant tout le territoire et s'appuyant sur 8 centres de distribution à travers le Maroc, ainsi que 5 agences commerciales dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et le Ghana).

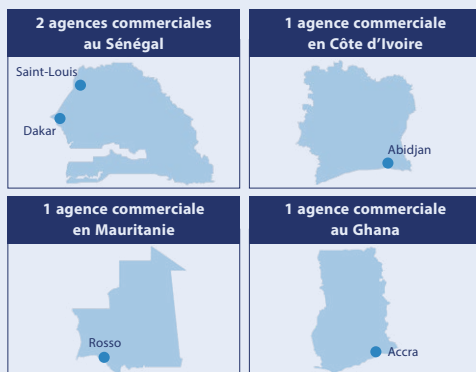
2 Indicateurs clés

- Cartographie des agences commerciales et des centres de distribution du CMGP Group à date.

11 agences commerciales et 8 centres de distribution au Maroc

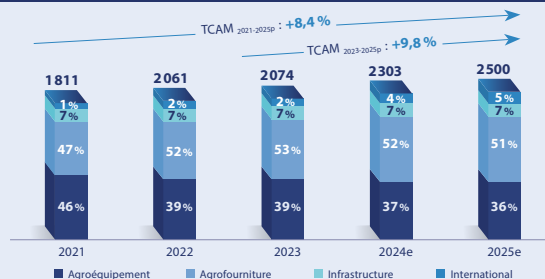


* L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)



* L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

Évolution du chiffre d'affaires consolidé par Activité de CMGP Group sur la période 2021-2025p (en MMAD)



Évolution du chiffre d'affaires consolidé par Business Units de CMGP Group sur la période 2021-2025p (en MMAD)



Évolution de l'Excédent Brut d'exploitation consolidé de CMGP Group sur la période 2021-2025p (en MMAD)



Évolution du résultat net consolidé de CMGP Group sur la période 2021-2025p (en MMAD)



3 Objectifs de l'opération

- Financer le plan de développement futur du Groupe à travers notamment des opérations de croissance externe ;
- Accroître la notoriété de la société et sa proximité auprès, entre autres, de ses partenaires et du grand public ;
- Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- Optimiser ses coûts de financement ; et
- Offrir à ses actionnaires de la liquidité.

4 Caractéristiques de l'opération

- **Nature de l'opération** : Introduction en bourse par cession de 4 000 000 actions et augmentation de capital social par émission de 1 500 000 nouvelles actions - Offre à prix ferme de 200 MAD par action.
- **Conseiller et Coordinateur Global** : CFG Finance.
- **Nombre d'actions à céder et à émettre** : 5 500 000.
- **Prix de souscription** : 200 dirhams par action.
- **Montant global de l'opération** : 1 100 000 000 dirhams.
- **Période de souscription** : du 02/12/2024 au 06/12/2024 à 15h30 inclus.
- **Date de première cotation** : 16 décembre 2024.

5 Structure de l'offre

Le montant global de l'opération s'élève à 1 100 000 000 de dirhams sur la base d'un prix par action de 200 dirhams, soit une valeur nominale de 100 dirhams par action et une prime d'émission de 100 dirhams par action.

6 Avertissement de l'AMMC

La valeur de l'action peut évoluer à la hausse ou à la baisse suivant l'offre et la demande du titre en bourse. Le présent document ne saurait se substituer, en aucun cas, au prospectus relatif à la présente opération, élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant l'appel public à l'épargne et visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous le n° VI/EM/035/2024 en date du 21/11/2024. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de CMGP Group et auprès des membres du syndicat de placement et :

- sur le site internet de CMGP Group : www.cmgp-group.com
- sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma
- sur le site internet de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com